

VISA RALLYE du Pays de Montbéliard 2024

LIGUE B.F.C.04

n° 60-489
du 03/07/24

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **30 Aout 2024**

Ouverture des engagements : **30 Août 2024**

Clôture des engagements : **23 Septembre 2024**

Parution du carnet d'itinéraire : **29 Septembre 2024**

Adresse pour la mise à dispo du Road book :

- Sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard : www.asapm.fr

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 29 Septembre de 10h00 à 17h00** et le **vendredi 04 Octobre de 14h00 à 17h00**

Vérifications administratives : **Vendredi 04 Octobre de 17h00 – 21h45**

- Lieu : Peugeot – Garage Rueflin, 50 Rue du 7 Septembre 1944, 25430 Sancey
- Vérifications techniques : **Vendredi 04 Octobre de 17h15 – 22h00**
- Lieu : Peugeot – Garage Rueflin, 50 Rue du 7 Septembre 1944, 25430 Sancey

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 04 Octobre à partir de 17h30**

- Lieu : Salle communale 14 bis rue de la Lattre de Tassigny 25430 Sancey

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 04 octobre à 20h30**

- Lieu : Salle de la communauté de commune 25430 Sancey

Publication des équipages admis au départ : **Vendredi 04 Octobre à 22h30**

- Lieu : Salle de la communauté de commune 25430 Sancey

Publication des heures et ordres de départ : **Vendredi 04 Octobre à 23h00**

- Lieu : Salle de la communauté de commune 25430 Sancey

Départ

- ✓ Parc fermé : **Samedi 05 Octobre 2024 à 8h00**

Arrivée :

- ✓ Parc fermé : **Samedi 05 Octobre 2024 à 21h00**

Vérification finale le : **Samedi 05 Octobre 2023 à 21h00**

- Lieu : Garage Jérôme PILLOT EUROREPAR Car Service 25430 Sancey

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Résultat provisoire du rallye : ½ heures après l'arrivée du dernier concurrent

Publication des résultats du rallye : **Samedi 05 Octobre 2024** ½ heure après la publication des résultats provisoires

- Lieu : Salle communale 14 bis rue de la Lattre de Tassigny 25430 Sancey

Remise des prix le : **Samedi 05 Octobre 2024** 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

- Lieu : Salle communale 14 bis rue de la Lattre de Tassigny 25430 Sancey

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 19^{ème} Rallye Régional du Pays de Montbéliard (**P.E.A**) en qualité d'organisateur administratif & Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BFC le 08/07/2024 sous le numéro 60-480 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : M. Hubert BENOIT

Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard

Secrétariat du Rallye :

- Lieu : Salle de la communauté de commune 25430 Sancey
- Téléphone : 06 80 22 32 39

Permanence du Rallye : **Samedi 05 Octobre 2024**

- Lieu : Salle de la communauté de commune 25430 Sancey

Organisateur technique

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD

Adresse : B.P. 65284

25205 Montbéliard Cedex

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Maryse THOMAS	Licence n°3123 – 0204
Commissaires Sportifs	Mme Josiane CHARLEUX	Licence n°9434 - 0403
	M. Bernard SOUFFLET	Licence n°18577 - 0403
Directeur de Course (PC)	M. Christian HAMON	Licence n°29685 - 0408
Directeur de Course Adjoint + VHC (PC)	M. Philippe DREAU	Licence n°2281 – 0420
Directeur de Course ES 1-3-5 (PC)		
Directeur de Course ES 2-4-6 (PC)	Mme Delphine NASAZZI	Licence n°11063 - 0314
Commissaire Technique responsable + VHC	M. Serge BULLIER	Licence n°19678 – 0421
Commissaires Techniques	M. J-François GERARD	Licence n°136207 - 0408
	M. Michel GUYOT	Licence n°4454 – 0405
Médecin ES 1-3-5	Mlle Julie CHENUT	Licence n°348377 - 0409
Médecin ES 2-4-6	Mme Eliane BRETL	Licence n°348380 - 0409
Chargé des relations avec les concurrents	M. Joël JUGNIOT	Licence n°6813 - 1412
Chronométrateurs	Mme Sylvie FAIVRE	Licence n°11039 – 0421
	Mme Nathalie THIERY	Licence n°342012 - 0308
	M. J-Marie TSCHOFFEN	Licence n°196872 - 0411
	M. Jean Luc Gérard	Licence n°217246 - 0409

Chronométreurs stagiaires
Classement
Speaker/Voiture info

Mlle Adeline BENOIT
LC Chrono
M. Stéphane GRILLOT

Licence n°217180 - 0411
Licence n°188726 - 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour La coupe de France des Rallyes 2025
(Coefficient 2)

Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2024

Les challenges Comité Bourgogne Franche-Comté 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : www.asapm.fr

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06 80 22 32 39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard **à partir du 25 septembre.**

Les vérifications administratives auront lieu le : **Vendredi 04 Octobre de 17h00 à 21h45**

Les vérifications techniques auront lieu le : **Vendredi 04 Octobre de 17h15 à 22h00**

Les vérifications finales seront effectuées à l'issue du rallye le : **Samedi 05 octobre 2024**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 19^{ème} Rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée **avant le 23 septembre 2024**, (cachet de la poste faisant foi) à :

Clotilde BOITEUX
5B Avenue Chabaud Latour
25200 MONTBELIARD

Pour toutes les questions relatives aux engagements, envoyez un mail à cloboiteux@icloud.com

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs montant des droits d'engagement

- Pilote **et** copilote membre ASA PM : **265 €**
- Pilote **ou** copilote membre ASA PM : **285 €**
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : **305€**

Dont 5€ reversé au Challenge commissaire de la Ligue BFC.

Sans la publicité facultative des organisateurs : **605 €**
Dont 5€ reversé au Challenge commissaire de la Ligue BFC.



Avant la date du **26 août 2024** l'engagement accompagné du
montant des droits d'engagement

sera réduit de 20 €.

Une liste des engagés sera publié à partir du 28 août sur le site
: **www.asapm.fr**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, **sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 26 septembre 2024.**

Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2024

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 178 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 => 10 km
- ES 2 – 4 – 6 => 3.3 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le **Dimanche 29 Septembre de 10h00 à 17h00**
- Le **Vendredi 04 Octobre de 14h00 à 17h00**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3**. Des contrôles seront effectués. Les reconnaissances devront se faire dans le strict respect du code de la route.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Classement	SCRATCH		GROUPES	
1^{er}	240 € + 1 coupe	+ de 60 partants	100 €	+ de 5 partants
2^{ème}	160 € + 1 coupe	+ de 70 partants	80 €	+ de 8 partants
3^{ème}	110 € + 1 coupe	+ de 80 partants	50 €	+ de 10 partants
4^{ème}	80 € + 1 coupe	+ de 90 partants		

CLASSE	De 1 à 3 partants	+ ou = 4 partants	+ ou = 5 partants	+ ou = 8 partants	+ ou = 12 partants
1^{er}	1 Coupe	150 € + 1 Coupe	170 € + 1 Coupe	240 € + 1 Coupe	270 € + 1 Coupe
2^{ème}			90 € + 1 Coupe	140 € + 1 Coupe	170 € + 1 Coupe
3^{ème}				90 €	120 € + 1 Coupe
4^{ème}					90 €
5^{ème}					50 €

Classement	EQUIPAGE 100% FEMININ
1^{ère} (si + de 3 partants)	100 € + 1 Coupe
2^{ème} (si + de 6 partants)	50 € + 1 Coupe

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : www.asapm.fr

Ou sur Facebook : **Asa Pays de Montbéliard**